



Association Française d'Épargne et de Retraite

La référence en épargne retraite

Le 30 juin 2014

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Assemblée générale de l'AFER : le président de l'AFER demande au gouvernement de s'engager à ne plus toucher au statut de l'assurance vie**

L'Assemblée générale de l'AFER s'est tenue à Bordeaux le 30 juin 2014.

Les résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'administration de l'AFER ont toutes été adoptées à une très large majorité.

95,77% des adhérents ont voté pour l'élaboration d'un Code de l'épargne visant au respect du droit des épargnants et instituant notamment la non rétroactivité de tout nouveau dispositif juridique, social ou fiscal.

Au nom du Conseil d'administration, le Président de l'AFER a remercié chaleureusement les adhérents de l'association pour leur confiance et réaffirmé sa détermination à poursuivre son combat pour la défense de leurs intérêts.

*"Au nom de tous les adhérents de l'AFER, je lance aujourd'hui un appel au gouvernement pour qu'il s'engage à ne plus toucher au statut juridique et fiscal de l'assurance vie, une épargne qui représente pour de nombreux citoyens les économies de toute une vie de travail"* a conclu le Président de l'AFER.

Contact : Sylvie Conan Charvin - Directrice associée Yannick Le Bourdonnec Conseil  
T/ 01 44 82 85 92 - 06 19 92 54 78 - [s.conan.charvin@ylobconseil.fr](mailto:s.conan.charvin@ylobconseil.fr)

L'AFER - Association Française d'Épargne et de Retraite- est l'un des premiers groupements d'épargnants en Europe, avec plus de 720 000 adhérents représentant une épargne de 47 milliards d'euros (au 31/12/2013). Créée en 1976, l'AFER a révolutionné le marché de l'assurance-vie en lançant, dans les années 80, le contrat à versements et retraits libres. Ce contrat souscrit auprès d'AVIVA, filiale de l'un des premiers assureurs vie et dommages en Europe, est devenu un modèle de référence en matière de souplesse et de performance. Grâce à sa puissance et son poids économique, l'AFER est une force de proposition vis-à-vis des pouvoirs publics. L'Association fait entendre sa voix, chaque fois que l'intérêt de ses adhérents et de l'épargne retraite le rend nécessaire.